



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET**

AVIS DE PROMULGATION

Avis est donné par le soussigné, Denis Lévesque, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Anicet à l'effet que lors de la séance du Conseil municipal, tenue le 7 avril 2026, le règlement 597 – Édifiant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux a été adopté.

Ce règlement peut être consulté aux heures habituelles d'ouverture du bureau du lundi au jeudi entre 9 h et 12 h et 13 h et 16 h 30 au 335, avenue Jules-Léger, Saint-Anicet.

Donné à Saint-Anicet, ce 8 e jour du mois d'avril 2026.

Denis Lévesque
Directeur général et Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Denis Lévesque, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Anicet, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 597 au bureau de l'Hôtel de Ville et à la maison des organismes, en date du 7 avril 2026.

Tel que prévu au règlement 533 adopté le 18 septembre 2020 par le conseil municipal, je, Denis Lévesque, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Anicet, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 597 sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Anicet.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8 e jour du mois d'avril 2026.

Denis Lévesque
Directeur général et Greffier-trésorier